

**EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25/06/2021**

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 11       | 15                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 15            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Mantes la  
Jolie  
Le : 26/06/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
28/06/2021

L'an 2021, le 25 Juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la Salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

**Pouvoirs :**

France de BERTRAND a donné pouvoir à Thierry LEVACHER  
José GOMEZ a donné pouvoir à Christine CORDIEZ  
Amandine GARRIER a donné pouvoir à Patrice LE BAIL  
Ludovic GASTINOIS a donné pouvoir à Alain PIERRE

**A été nommée secrétaire** : Agnès GACEMI

**2021-VI-21 – ACCEPTATION DU DEVIS RELATIF AUX MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION SPS DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'agrandissement de la cantine, de la garderie et de la bibliothèque, la commune doit confier les missions de contrôle technique et coordination SPS à une entreprise.

La mission de contrôle technique a pour objectif de prévenir les aléas techniques lors de la conception et la réalisation de l'opération de travaux afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et le confort des occupants.

La mission de coordination SPS consiste quant à elle, à prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises sur le chantier, à anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution des travaux.

La société SOCOTEC a transmis une proposition commerciale pour l'ensemble des prestations :

- mission de contrôle technique 4.000,00€ HT
- mission de coordination SPS 2.856,00€ HT

Pour un total de 6.856,00€ HT, soit 8.227,20€ TTC.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'exposé de M. le Maire concernant la nécessité de faire réaliser des missions de contrôle technique et coordination SPS dans le cadre les travaux d'agrandissement de la cantine, de la garderie et de la bibliothèque,

**Considérant** le devis de la société Sol Progrès, basée à Rambouillet, d'un montant de 3.000,00€ HT, soit 3.600,00€ TTC pour réaliser l'étude de sol géotechnique.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806058-20210625-2021-VI-21-DE  
Date de réception préfecture : 28/06/2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide :

- **De confier** les missions de contrôle technique et coordination SPS à la société SOCOTEC, domiciliée 32 rue Jean Rostand à Mainvilliers (28300).
- **D'accepter** le devis présenté par la société SOCOTEC d'un montant de 4.000,00€ HT, soit 4.800,00€ TTC pour réaliser la mission de contrôle technique.
- **D'accepter** le devis présenté par la société SOCOTEC d'un montant de 2.856,00€ HT, soit 3.427,20€ TTC pour réaliser la mission de coordination SPS.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 26/06/2021  
Le Maire  
Patrice LE BAIL



Handwritten signature of Patrice Le Bail.